



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Conséquences pédiatriques du port du masque obligatoire

Question au Gouvernement n° 4068

Texte de la question

CONSÉQUENCES PÉDIATRIQUES DU PORT DU MASQUE OBLIGATOIRE

M. le président. La parole est à Mme Frédérique Meunier.

Mme Frédérique Meunier. Monsieur le ministre des solidarités et de la santé, la crise sanitaire que nous traversons bouleverse nos habitudes et notre vie quotidienne, plus particulièrement celles des enfants. L'obligation de porter le masque a été étendue aux enfants d'au moins 6 ans en novembre 2020. Il s'agissait alors d'une mesure adaptée à la situation sanitaire. Cependant, l'OMS a établi une liste de plusieurs effets indésirables liés au port du masque. Elle a reconnu que les enfants pouvaient mal le supporter et que son port présentait des inconvénients et des difficultés.

Nous sommes alertés par des professionnels, orthophonistes, thérapeutes du langage et de la communication, qui s'inquiètent quant au développement neurologique de l'enfant. Les premières années de l'enfance sont une période cruciale de développement neurologique. Le langage du nourrisson se développe à travers les interactions sociales, le ressenti, l'imitation : comment peut-il percevoir les émotions de son interlocuteur lorsque la moitié du visage de ce dernier est cachée ?

Pour les enfants âgés de 6 à 11 ans, qui sont masqués quasiment toute la journée, les risques physiologiques et psychologiques sont importants. Les professionnels du langage et de la communication redoutent de les voir atteints de dyslexie et de dysorthographe. Beaucoup d'entre eux souffrent déjà de maux de tête, de saignements de nez, de difficultés à respirer, d'angoisses, de phobies, de troubles de l'attention et du comportement – la liste est encore longue.

Il est donc nécessaire et urgent d'apprécier la balance entre les bénéfices et les risques et de défendre les besoins fondamentaux des enfants en allégeant le protocole sanitaire à leur intention. Quelle est votre stratégie pour nos jeunes enfants quant au port du masque, monsieur le ministre ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe LR.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre des solidarités et de la santé.

M. Olivier Véran, ministre des solidarités et de la santé. Je vous remercie pour votre question, qui est importante, madame la députée. Si nous avons rendu le port du masque obligatoire pour les enfants âgés de 6 ans et plus dans certaines situations, c'est avec l'agrément de la Société française de pédiatrie, sur la base de recommandations de l'Organisation mondiale de la santé et du Haut Conseil de la santé publique. Cette mesure est intervenue dans un temps ultérieur au port obligatoire du masque chez les adultes et fait sens – vous l'avez dit vous-même – d'un point de vue sanitaire pour limiter le risque de diffusion du virus. La semaine dernière encore, environ 20 % des contaminations dans notre pays concernaient des mineurs. Il faut donc pouvoir

protéger les plus jeunes, comme nous protégeons les adultes, pour eux-mêmes, mais aussi pour l'ensemble de la communauté nationale.

Le port du masque obligatoire pour les enfants dans certaines situations n'est pas l'apanage de la France : la plupart des pays qui nous entourent l'ont rendu obligatoire et continuent de le faire – c'est le cas de l'Italie, de l'Espagne, de la Grèce, de l'Autriche et de bien d'autres pays. Si les recommandations de la Société française de pédiatrie nous ont permis de rendre obligatoire le port du masque, c'est d'abord parce que celle-ci a jugé qu'aucune contre-indication de nature dermatologique, pneumologique, ORL, phoniatrique ou psychiatrique n'était de nature à l'empêcher. Il existe bien évidemment des exceptions, que vous connaissez : les tout petits, à savoir les enfants âgés de moins de 6 ans, en sont dispensés ; de plus, nous ne le rendons pas obligatoire en toutes circonstances.

Vous dites, et vous avez raison, qu'il faut être très attentif à ce que le port du masque n'entrave pas le développement de certaines capacités et ne suscite pas l'apparition de troubles au niveau du langage ou troubles « dys ». Nous serons extrêmement vigilants, nous y travaillons avec l'ensemble des professionnels et des spécialistes du secteur.

Enfin, vous m'avez interrogé sur la date jusqu'à laquelle les enfants devraient porter le masque. Aujourd'hui, le virus circule toujours, même si je constate avec joie et soulagement qu'il y a moins de questions au Gouvernement portant sur la crise sanitaire,...

M. Maxime Minot. Ne soyez pas frustré !

M. Olivier Véran, ministrece qui signifie que nous tenons le bon bout. Si le moment d'enlever le masque pour les enfants n'est pas encore venu, nous l'autoriserons dès que nous le pourrons – ce dont nous serons à n'en pas douter unanimes à nous féliciter. *(Applaudissements sur quelques bancs du groupe LaREM.)*

M. Maxime Minot. Il est jaloux car on ne lui a pas encore posé de questions aujourd'hui !

Données clés

Auteur : [Mme Frédérique Meunier](#)

Circonscription : Corrèze (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 4068

Rubrique : Enfants

Ministère interrogé : Solidarités et santé

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [26 mai 2021](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [26 mai 2021](#)